



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2019-025

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2019

Sommaire

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-018 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Vernègues. (2 pages)	Page 4
13-2019-01-21-019 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Meyrargues. (2 pages)	Page 7
13-2019-01-21-014 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Rousset. (2 pages)	Page 10
13-2019-01-21-015 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Antonin sur Bayon. (2 pages)	Page 13
13-2019-01-21-016 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Esteve-Janson. (2 pages)	Page 16
13-2019-01-21-017 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Paul-Lès-Durance. (2 pages)	Page 19

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-047 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de LANCON-PROVENCE (2 pages)	Page 22
13-2018-12-27-048 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MALLEMORT (2 pages)	Page 25
13-2018-12-27-052 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MEYREUIL (2 pages)	Page 28
13-2018-12-27-053 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MIMET (2 pages)	Page 31
13-2018-12-27-054 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PELISSANNE (2 pages)	Page 34
13-2018-12-27-055 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PEYNIER (2 pages)	Page 37
13-2018-12-27-056 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PEYROLLES EN PROVENCE (2 pages)	Page 40
13-2018-12-27-057 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de ROGNES (2 pages)	Page 43

13-2018-12-27-059 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE (2 pages)	Page 46
13-2018-12-27-058 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SAINT-CANNAT (2 pages)	Page 49
13-2018-12-27-060 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SALON DE PROVENCE (2 pages)	Page 52
13-2018-12-27-061 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SENAS (2 pages)	Page 55
13-2018-12-27-062 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SIMIANE COLLONGUE (2 pages)	Page 58
13-2018-12-27-063 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de TRETTS (2 pages)	Page 61
13-2018-12-27-064 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de VELAUX (2 pages)	Page 64
13-2018-12-27-065 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de VENELLES (2 pages)	Page 67
13-2018-12-27-066 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de VENTABREN (2 pages)	Page 70
13-2018-12-27-049 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune des PENNES-MIRABEAU (2 pages)	Page 73
13-2018-12-27-051 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune du PUY SAINTE REPARADE (2 pages)	Page 76
13-2018-12-27-050 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune du THOLONET (2 pages)	Page 79

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-018

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Vernègues.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°40-2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de VERNEGUES

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union
européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les
listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé
de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques
précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22
décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de
France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique
précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de VERNEGUES en date du 16 octobre 2018 désignant
le conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 18 janvier 2019 désignant
le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. DECROIX Jean-Louis pour siéger à la commission de
contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de VERNEGUES est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	ROULAND	Luc
<i>Conseiller municipal suppléant</i>		
Délégué du TGI titulaire	DECORDE	Joëlle
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	DECROIX	Jean-Louis
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de VERNEGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-019

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Meyrargues.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°49 -2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de MEYRARGUES

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union
européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les
listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé
de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques
précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22
décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de
France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique
précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de MEYRARGUES en date du 6 décembre 2018
désignant le conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 21 janvier 2019 désignant
le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. GARCIA Norbert pour siéger à la commission de contrôle
de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

A R R E T E :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de MEYRARGUES est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	DEMENGE	Jean
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	MORFIN	Gérard
Délégué du TGI titulaire	VINCENT	Daniel
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	GARCIA	Norbert
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MEYRARGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-014

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Rousset.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°51 -2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de ROUSSET

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union
européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les
listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé
de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques
précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22
décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de
France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique
précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de ROUSSET en date du 26 octobre 2018 désignant le
conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 18 janvier 2019 désignant
le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de Mme Françoise BECK pour siéger à la commission de
contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de ROUSSET est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	SIMONET	Bernard
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	FLAGEAT	Magali
Délégué du TGI titulaire	FAURE	Jeanne
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	BECK	Françoise
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de ROUSSET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-015

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Antonin sur Bayon.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°52 -2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SAINT
ANTONIN SUR BAYON

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union
européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les
listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé
de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques
précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22
décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de
France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique
précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SAINT ANTONIN SUR BAYON en date du 16 octobre
2018 désignant le conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la
commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 18 janvier 2019 désignant
le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. Joseph ANDREANI pour siéger à la commission de
contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SAINT ANTONIN SUR BAYON est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	ROYER	Jacques
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	PERSONNIC	Marie-Anne
Délégué du TGI titulaire	CORNEAUX	Laurent
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	ANDREANI	Joseph
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT ANTONIN SUR BAYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-016

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Esteve-Janson.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°53 -2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SAINT ESTEVE
JANSON

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union
européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités
d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les
listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé
de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques
précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22
décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de
France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique
précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SAINT ESTEVE JANSON date du 5 novembre 2018
désignant le conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 18 janvier 2019 désignant
le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de M. Alain CAGNAT pour siéger à la commission de contrôle
de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SAINT ESTEVE JANSON est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	MONJO	Virginie
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	SOTIERE	Isabelle
Délégué du TGI titulaire	TREILLES	Françoise
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	CAGNAT	Alain
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT ESTEVE JANSON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

Sous Préfecture d'Aix-en-Provence

13-2019-01-21-017

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de Saint-Paul-Lès-Durance.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 21 janvier 2019

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

N°54 -2018/CCRLE

ARRETE -

portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SAINT PAUL
LEZ DURANCE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SAINT PAUL LEZ DURANCE date du 22 octobre 2018 désignant le conseiller municipal devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU la décision du Tribunal de Grande Instance en date du 18 janvier 2019 désignant le délégué du TGI devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU la candidature de Mme Brigitte MICHEL pour siéger à la commission de contrôle de la commune en qualité de délégué de l'Administration ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE est composée comme suit :

	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	ROUANET	Christian
<i>Conseiller municipal suppléant</i>		
Délégué du TGI titulaire	SIENNE	René
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	MICHEL	Brigitte
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

ARTICLE 2: le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT PAUL LEZ DURANCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-047

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de LANCON-PROVENCE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 11-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de LANCON-PROVENCE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de LANCON PROVENCE en date du 18 décembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de LANCON PROVENCE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	JACQZ	Ange-Marie
Titulaire	TANCREDI	Paula
Titulaire	BELTRANDO	Guy
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PAQUET	Stéphane
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	SALIBA	Dominique
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de LANCON PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-048

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de MALLEMORT



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 16-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de MALLEMORT

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de MALLEMORT en date du 08 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de MALLEMORT est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LEMAITRE	Régine
Titulaire	LAQUAY	Bruno
Titulaire	ARTERO	Virginie
<i>Suppléant</i>	MARTINELLI	Claude
<i>Suppléant</i>	DAVAL	Vincent
<i>Suppléant</i>	HENTIC	Valentine

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ANDREIS	Armelle
<i>Suppléant</i>	REILLE	Jocelyne

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CHABERT	Jean-Pierre
<i>Suppléant</i>	PIGNET	Philippe

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MALLEMORT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-052

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de MEYREUIL



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 17-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de MEYREUIL

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de MEYREUIL en date du 05 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de MEYREUIL est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LAUGIER	Mireille
Titulaire	CARPENTIER	Jean-Paul
Titulaire	MARIN	Anna
<i>Suppléant</i>	ANDRE	René
<i>Suppléant</i>	POMPON	Agnès
<i>Suppléant</i>	MICHELIER	Sabine

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GEIGER	Jean-Louis
Titulaire	TERTZAGUIAN	Christel
<i>Suppléant</i>	STAROSCIK	Danielle
<i>Suppléant</i>	SAHDO	Georges

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MEYREUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-053

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de MIMET



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°31-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de MIMET

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de MIMET en date du 10 décembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de MIMET est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MAURICE	Jeanne
Titulaire	GODDYN-MAUNIER	Evelyne
Titulaire	LEFEBVRE	Véronique
<i>Suppléant</i>	RIEDEL	Cédric
<i>Suppléant</i>	ROBRIEUX	Claudia
<i>Suppléant</i>	RONOT	Michel

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BUSCA	Patrice
Titulaire	BOILLON	Michèle
<i>Suppléant</i>	SANSONE	Fanny
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MIMET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-054

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de PELISSANNE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 18-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de PELISSANNE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de PELISSANNE en date du 7 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de PELISSANNE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DESCAVES	Bernard
Titulaire	DELENCLOS	René
Titulaire	ROUSSEL	Corinne
<i>Suppléant</i>	SERY	Corinne
<i>Suppléant</i>	RIVIERE	Florence
<i>Suppléant</i>	COLTELLI	David

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	POTTIEZ	Annie
<i>Suppléant</i>	LE ROUX	Brice

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GRANZOTTO	Francis
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de PELISSANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-055

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de PEYNIER



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°32-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de PEYNIER

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de PEYNIER en date du 8 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de PEYNIER est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PHILIPPE	Bruno
Titulaire	RAPUZZI	Stéphane
Titulaire	ANGUILLE	Benjamin
<i>Suppléant</i>	MARANO	Mario
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	NOZZI	Louis
Titulaire	MERY	Jacqueline
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de PEYNIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-056

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de PEYROLLES EN PROVENCE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 19-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de PEYROLLES EN PROVENCE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de PEYROLLES EN PROVENCE en date du 16 octobre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de PEYROLLES EN PROVENCE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MAUREL	Roland
Titulaire	FAUVET	Martine
Titulaire	DECANIS	Daniel
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PRUDHOMME	Philippe
Titulaire	RUFFINATTO	Marie
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de PEYROLLES EN PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-057

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de ROGNES



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°23-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de ROGNES

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de ROGNES en date du 13 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de ROGNES est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PARISSE	Michel
Titulaire	GAXOTTE	Michel
Titulaire	BRULE	Marie-Line
<i>Suppléant</i>	TOULON	Dominique
<i>Suppléant</i>	GRIESHEIMER	Annick
<i>Suppléant</i>	VIEIL	Aude

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DAVIN	Paule
<i>Suppléant</i>	AIRAUDO	Jean-Maurice

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DIE	Françoise
<i>Suppléant</i>	IBANEZ	Patrice

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de ROGNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-059

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 20-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SAINT MARC JAUMEGARDE en date du 24 octobre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SAINT MARC JAUMEGARDE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PERRIN	Jean-Louis
Titulaire	REISER	Véronique
Titulaire	BASTIN	Christel
<i>Suppléant</i>	WEBER-GUIBAL	Adeline
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MARKARIAN	Patrick
Titulaire	MOLLARET	Collette
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT MARC JAUMEGARDE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-058

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de SAINT-CANNAT



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°24-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SAINT CANNAT

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SAINT CANNAT en date du 14 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SAINT CANNAT est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MARTIN	Claude
Titulaire	MANTET	Jacqueline
Titulaire	PETIT	Daniel
<i>Suppléant</i>	MAURIZIO	Lyne
<i>Suppléant</i>	GUILLET	Monique
<i>Suppléant</i>	JULLIAN	Pierre

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	HEL	Mireille
Titulaire	ELLENA	Serge
<i>Suppléant</i>	CANY	Gilles
<i>Suppléant</i>	VIDALOU	Paul

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT CANNAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-060

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de SALON DE PROVENCE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°21-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SALON DE PROVENCE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SALON DE PROVENCE en date du 8 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SALON DE PROVENCE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LAFFONT-BATTESTI	Michèle
Titulaire	PIEVE	Pierre
Titulaire	MALLART	Danielle
<i>Suppléant</i>	CREMONA	Bernard
<i>Suppléant</i>	CARUSO	Jean-Pierre
<i>Suppléant</i>	ALVISI	Patrick

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BLANC-PARDIGON	Michèle
<i>Suppléant</i>	FABRE	Jean-Claude

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	ADAM	Philippe
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SALON DE PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-061

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de SENAS



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°30-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SENAS

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SENAS en date du 7 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SENAS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BOUILLON	Jacqueline
Titulaire	MIALON	Jacques
Titulaire	THOINET	Michel
<i>Suppléant</i>	BUNTZ	Monique
<i>Suppléant</i>	SIMEON	Solange
<i>Suppléant</i>	VANWYNSBERGHE	Jean

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BREGUIER	Joel
<i>Suppléant</i>	BRUNA	David

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DISDIER	Lionel
<i>Suppléant</i>	IMBERT	Laetitia

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SENAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-062

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de SIMIANE COLLONGUE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°28-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de SIMIANE-COLLONGUE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de SIMIANE-COLLONGUE en date du 27 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de SIMIANE-COLLONGUE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DURIAUX	Chantal
Titulaire	BOISRAME	Michel
Titulaire	CAUET	Isabelle
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	STISSI	Violette
Titulaire	ARNAUD	Christian
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SIMIANE-COLLONGUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-063

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de TRETTS



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°29-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de TRET

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de TRET en date du 8 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de TRETTS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GRANSARD-ROCHER	Danielle
Titulaire	AVENA	Jean-Luc
Titulaire	BOUDJABALLAH	Samia
<i>Suppléant</i>	NOZZI	Nicole
<i>Suppléant</i>	TRONCET	Nathalie
<i>Suppléant</i>	PROVITINA-JABET	Valérie

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	FAYOLLE-SANNA	Stéphanie
<i>Suppléant</i>	LAURENT	Louis

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CHAUVIN	Pascal
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de TRETTS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-064

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de VELAUX



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°27-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de VELAUX

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de VELAUX en date du 7 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de VELAUX est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	POITEVIN	Christian
Titulaire	GERMAIN	Gabriel
Titulaire	MONTBLANC	Béatrice
<i>Suppléant</i>	POMEROLE	Françoise
<i>Suppléant</i>	ROUBY	Jean-Luc
<i>Suppléant</i>	VAUGELADE	Stéphane

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	HOARAU	Denis
Titulaire	ROUGIER	Régis
<i>Suppléant</i>	PALLET	Marc
<i>Suppléant</i>	ADOULT	Claire

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de VELAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-065

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de VENELLES



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°26-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de VENELLES

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de VENELLES en date du 22 octobre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de VENELLES est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GEILING	Gisèle
Titulaire	LAURIN	Suzanne
Titulaire	LEMOINE	Lucille
<i>Suppléant</i>	NOUZE	Richard
<i>Suppléant</i>	MENIOLLE D'HAUTHUILLE	François
<i>Suppléant</i>	GINET	Virginie

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	MARTINEZ	Jean-Louis
<i>Suppléant</i>	DESPREZ	Didier

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GRANIER	Michel
<i>Suppléant</i>	CHARDON	Robert

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de VENELLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-066

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune de VENTABREN



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- ARRETE -

N°25-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune de VENTABREN

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de VENTABREN en date du 15 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de VENTABREN est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	FRAGET	Jean-Bernard
Titulaire	FINOTTO	Andrée
Titulaire	ARMAND	Céline
<i>Suppléant</i>	ARNAUD-NICOLAS	Karine
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	HERUBEL	Brigitte
Titulaire	BRIGNONE	Bruno
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de VENTABREN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-049

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune des PENNES-MIRABEAU



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N°13-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune des PENNES-MIRABEAU

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire des PENNES-MIRABEAU en date du 15 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune des PENNES-MIRABEAU est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BASTARD	Robert
Titulaire	FIGUIERE	Janine
Titulaire	PATOT	Gérard
<i>Suppléant</i>	MARRON	Danielle
<i>Suppléant</i>	VALAT	Gérard
<i>Suppléant</i>	GARNIER	Eliane

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	SANCHEZ	Philippe
<i>Suppléant</i>	FUSONE	Maximilien

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BATTINI	Geneviève
<i>Suppléant</i>	AMARO	Romain

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire des PENNES-MIRABEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-051

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune du PUY SAINTE REPARADE



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 14-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune du PUY SAINTE REPARADE

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire du PUY SAINTE REPARADE en date du 05 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune du PUY SAINTE REPARADE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	REY	Djoline
Titulaire	GIRAUD	Patricia
Titulaire	PEYRON	Jacqueline
<i>Suppléant</i>	RUA	Bruno
<i>Suppléant</i>	PAPPALARDO	Frédéric
<i>Suppléant</i>	ZUNINO	Régis

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CAVALLO	Jean-Pierre
<i>Suppléant</i>	ROATTA	Serge

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GRUAT	Jacky
<i>Suppléant</i>	JUMAIN	Christian

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire du PUY SAINTE REPARADE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON

SP AIX EN PROVENCE

13-2018-12-27-050

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la
commune du THOLONET



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**SOUS-PREFECTURE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Aix-en-Provence, le 27 décembre 2018

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- ARRETE -

N° 15-2018/CCRLE

portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la tenue des
listes électorales de la commune du THOLONET

.....

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire du THOLONET en date du 15 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE :

ARTICLE 1: la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune du THOLONET est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BONNET	Robert
Titulaire	COTS	Michèle
Titulaire	BONNAUD	Guy
<i>Suppléant</i>	MIGNER	Joëlle
<i>Suppléant</i>	BRUN	Nathalie
<i>Suppléant</i>	FAURE	Stéphane

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LOBELSON	Joseph
Titulaire	DELAVERGNE	Martine
<i>Suppléant</i>	PAYAN	Aline
<i>Suppléant</i>		

ARTICLE 2: Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire du THOLONET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

SERGE GOUTEYRON